

Il n'y a-t-il plusieurs fois le demandeur des résultats variables selon les milieux dans lesquels ont été recueillies les observations qui en forment les éléments.

Le système de beaucoup préférable au premier à cause de ses taux fixe et gradués a été mis à l'essai par les sociétés de bienfaisance fondées dans le dernier quart de siècle et il est aujourd'hui prouvé par l'expérience qu'il remplacera tous les autres. Il a pour lui la stabilité, ce qui n'existe pas dans les sociétés de secours mutuels où l'on paie une certaine somme à chaque décès, il donne encore une assurance à meilleur marché que dans les compagnies par actions où toutes les positions sont rétribuées et de gros dividendes payés aux actionnaires sur les surplus de prime qu'elles font payer à l'assuré.

M. L'ABBE ONESIME CARRIER.

Né à Lévis le 8 décembre 1871, a fait son cours classique au collège de Lévis et le cours des sciences au Séminaire de Québec, où il a passé un an comme étudiant en théologie. Il a pris la soutane en Septembre, 1892, et a été ordonné prêtre le 3 Janvier, 1897, par Mgr. Bégin. De 1893 à 1897, il a été professeur au collège de Lévis, qui devait continuer à bénéficier de ses services, si la mort n'était venue briser sa carrière. Il est décédé à la demeure de son père, M. O. Carrier, sous régistrateur de Lévis, le 19 Juillet dernier, et a été inhumé le 22 du même mois. Dieu lui a donné la consolation d'entendre, quelques semaines avant sa mort, la première messe d'un frère plus jeune, dite par permission spéciale, à la résidence de son père.

Le deuil d'une famille perdant un fils au seuil de sa carrière sacerdotale est facile à comprendre. Cependant au point de vue surnaturel, le sort de ce jeune prêtre est véritablement digne d'envie. Dieu l'a laissé vivre assez longtemps pour avoir l'honneur de devenir l'un de ses prêtres, puis il l'a appelé à Lui avant d'avoir encouru les responsabilités du salut ministère, à un âge où l'on sait faire généreusement le sacrifice de sa vie.

Nous recommandons M. l'abbé Carrier aux prières de nos lecteurs. — La Semaine Religieuse de Québec.

Félicitations à Frère Louis Desrosiers par la Succursale No. 240.

A une assemblée régulière, tenue le 6 Août, la Succursale No. 240, St. Henri de Montréal, P. Q., a adopté la résolution suivante:

Proposé par Frère Dr. M. Dufl, secondé par Frère J. E. Mailloux, que cette succursale a appris avec un très grand plaisir le mariage de Frère Louis Desrosiers, l'un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués. Cette succursale est heureuse de le féliciter sur le choix qu'il a fait en unissant sa destinée à celle de Mademoiselle Ernestine Mallette, de Ste. Elizabeth. Cette succursale lui souhaite, ainsi qu'à son épouse, santé, bonheur et prospérité.

Que copie de cette résolution lui soit présentée et envoyée à l'organe de l'Association, Le Canadien, pour publication.

Nouvelles Succursales.

Trois nouvelles succursales ont été instituées dans le cours du mois d'Août. La Succursale No. 284, le 3, à Glace Bay, C. B., Nouvelle Écosse, par le Grand Député, D. M. Curry; la Succursale No. 285, le 17, à Huntley, Ont., par le Grand Député, A. T. Gow; et la Succursale No. 286, le 18, à Oakville, Ont., par le Grand Député, P. J. Rooney. Nous publions dans la partie Anglaise les officiers de ces trois succursales.

NOTES.

Frère J. A. Gillogley, de la Succursale No. 77, Lindsay, Ont., a été nommé par le Grand Président l'Hon. M. F. Hackett, Grand Député pour les comtés de Durham et Victoria, en remplacement du Dr. Lynch, décédé.

Keble dit: Lorsque vous vous trouvez pour ainsi dire comme dominé par la mélancolie, la meilleure chose à faire est de sortir et d'aller faire du bien à quelqu'un.

Oui, allez demander votre admission dans l'A. C. B. M. et vous ferez du bien à vous même et à votre famille.

Pour payer les bénéficiaires des membres défunts dont l'avis de décès a paru dans l'état de la cotisation pour Janvier, il a fallu \$22,000; pour Février, \$22,000; pour Mars, \$12,000; pour Avril, \$15,000; pour Mai, \$16,000; pour Juin, \$22,000; pour Juillet, \$17,000; pour Août, \$13,000.

Procurez vous le droit de membre dans l'A. C. B. M. pendant que vous êtes éligible. Le fait de savoir que vous avez fait des efforts pour défendre contre la misère votre femme et vos enfants, ou ceux dont vous êtes le soutien, modifiera vos inquiétudes et vos appréhensions pendant la vie et servira à dépouiller la mort de l'une de ses plus dures angoisses.

La vie est ce que l'homme possède de plus précieux, l'élément le plus indispensable d'une carrière qui aura inévitablement une fin; et la mort frappe où elle veut, épargnant souvent les faibles pour frapper les plus forts et les plus vigoureux.

Joignez l'A. C. B. M. et faites ainsi une provision pour votre famille, pour l'heure où il plaira à Dieu de vous appeler à lui.

"L'assurance sur la vie n'est pas une spéculation, cependant il y en a beaucoup autour de nous qui devraient prendre une police sans plus tarder, en vue non seulement de la sécurité et du confort de ceux qu'ils aiment, mais encore pour leur propre satisfaction intérieure. Ils ne peuvent vivre dans une crainte constante du hasard et des privations auxquels leur mort inattendue exposerait ceux qui leur sont plus chers que la vie même."

Prenez une police dans l'A. C. B. M. et vous accomplirez de cette manière une partie de votre devoir envers vous-même et votre famille.

Si vous dites que vous aimez votre famille prouvez le sans délai en demandant votre admission dans l'A. C. B. M., la meilleure des sociétés de bienfaisance, et par là vous ferez preuve de votre amour pour votre femme et vos enfants, et vous leur assurerez aussi une protection dont il est possible qu'ils aient besoin dans l'avenir. Les

retards sont dangereux; n'hésitez pas, mais saisissez l'opportunité avant qu'il soit trop tard et que de vains regrets viennent assombrir votre cœur au souvenir de ce qui aurait pu en être si vous aviez seulement fait votre devoir.

La protection de sa famille devrait être la première chose et les accumulations qui dépendent des chances venir en second lieu. Le devoir d'un mari est de s'assurer qu'advenant sa mort sa femme et ses enfants seront pourvus.

Etes vous membre? Avez vous fait des provisions pour ceux qui vous sont chers, au cas que vous seriez subitement enlevé par la mort? Avec votre mort votre revenu cesse, et les besoins et les souffrances peuvent atteindre ceux que vous avez protégé pendant votre vie. Votre obligation envers eux demande que vous fassiez provision pour leur confort immédiatement.

Monotone.

Un médecin bien connu dit un jour à son patient, qu'il soupçonnait de recevoir trop de visites d'amis sollicitieux, de faire un trait avec un crayon sur un morceau de papier chaque fois qu'on lui demanderait, "Comment êtes vous aujourd'hui?"

Le résultat d'une journée fut vingt quatre traits, et le médecin donna immédiatement des ordres sévères pour qu'aucun visiteur ne fut admis dans la chambre du malade jusqu'à nouvel ordre, faisant remarquer à la garde-malade que si son patient devait être tourmenté à mort il n'y avait au moins aucune raison pour que la chose fut faite d'une manière si peu scientifique. Beaucoup de gens oublient que le repos et la tranquillité sont souvent de puissants agents pour le retour à la santé. — Philadelphia Ledger.

C'est Aujourd'hui le Temps.

Une des grandes erreurs que commettent ceux qui sont invités à devenir membres de notre association, et par là d'assurer la protection de leurs familles, est de remettre la chose à plus tard. Ils ne sont pas prêts maintenant, ou ils croient pouvoir attendre un peu plus longtemps. Telles sont les raisons données d'ordinaire. Tous les jours nous avons des exemples de la folie de remettre ainsi. Des familles sont laissées sans le sou pour se débattre dans le monde, non parce que le mari ou le père ne pouvait assurer sa vie, non parce qu'il n'aimait pas sa femme et ses enfants, mais simplement pour la raison qu'il était un de ces hommes qui ont bien l'intention de faire ce qui est correct, mais restent jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Un cas spécial qui est venu à notre connaissance est celui d'une femme et six enfants qui perdirent un père et furent privés de leurs moyens ordinaires de subsistance. Sous le titre "Charité Recommandable" un article parut dans l'un des journaux quotidiens, déclarant que le contrat populaire d'une compagnie d'opéra était passé au bureau du journal et y avait déposé vingt dollars pour la femme et les enfants laissés dans le dénuement par la mort du mari et du père le jour précédent, etc. C'est un fait que cet homme avait été importuné pour assurer sa vie, mais il remettait jusqu'à ce qu'une opportunité plus favorable s'offrit.

Aujourd'hui est le temps de vous assurer.—Exchange.

Appels La France et Fillion.

Les Succursales Nos. 69 et 103 accusent réception de nouvelles contributions à leur appel respectif en faveur des frères susnommés. La liste des monts des contribués parait dans la partie Anglaise en regard du numéro de la succursale.

ROLE D'HONNEUR.

La Succursale No. 233, Plantagenet, Ont., tient le premier rang sur le rôle d'honneur pour le plus grand nombre d'initiations pendant le mois de Juillet, ayant initié seize membres.

La Succursale No. 71, Tréanton, Ont., vient en second lieu, ayant initié neuf membres.

La Succursale No. 12, Berlin, Ont., a initié cinq membres.

Resolutions de Condolance.

A une assemblée spéciale de la succursale No. 185, Caraque, N. B., tenue le 23 Août, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Que les membres de cette succursale ont appris avec une vive douleur la mort de Dame Geneviève Landry, mère de notre digne assistant secrétaire-archiviste et ex-secrétaire-financier, frère H. P. Landry;

Qu'a le dit frère H. P. Landry veuille bien accepter les condoléances et sympathies de cette succursale ainsi que la famille éplorée.

Résolu que copie de cette résolution soit insérée dans l'organe officiel LE CANADIEN et le Courrier.

A l'assemblée des membres de la succursale No. 96, Lévis, P. Q., tenue le vingt huitième jour de Juillet dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées, à l'occasion de la mort du Révérend Onesime Gustave Carrier, Ptre., membre de cette succursale:

Il est proposé par M. M. P. A. Roy et Jos. Giguère, appuyés par M. J. V. Montminy, que c'est avec un profond regret que les membres de cette succursale ont appris la mort du Révérend Onesime Gustave Carrier, prêtre, arrivée à la résidence de son père le 19 du mois courant;

Il est proposé par M. M. Théophile Lamontagne et Calixte Dion, appuyés par M. Ed. Verrault;

Que les membres de cette succursale profitent de leur première réunion, pour offrir au père du regretté Révérend Onesime Gustave Carrier, ainsi qu'aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus vives sympathies;

Il est proposé par M. M. L. J. Koberge, appuyé par M. J. A. Demers;

Que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille ainsi qu'à l'organe officiel de l'association, LE CANADIEN, pour publication.

A une assemblée régulière de la succursale No. 239 de Louiseville, tenue lundi, le douzième jour de Juillet à 8 heures de l'après-midi, et à laquelle assistait un grand nombre de membres, les résolutions de condoléances suivantes ont unanimement été adoptées:

Proposé par frère L. P. Dallaire, secondé par frère A. C. Boucher, que c'est avec un véritable chagrin, que les membres de la succursale No. 239 ont appris la mort prématurée de frère Moïse Bourassa arrivé mardi, le 6 courant, après quelques heures de maladie seulement; que les membres présents à cette assemblée désirent exprimer à la famille éplorée du défunt leurs sincères condoléances dans le malheur qui lui arrive.

Proposé par frère F. X. O. Lacoursière, secondé par frère L. L. Dubé, que ces présentes résolutions soient publiées dans le journal le Progrès de Louiseville ainsi que le journal de l'association LE CANADIEN.

Proposé par frère Isaac Giguère, secondé par frère Louis Lambert, que copie des dites résolutions soient transmises à la famille du défunt.

A une assemblée régulière des membres de la Succursale No. 240, St. Henri de Montréal, P. Q., tenue le 6 Août, il a été proposé par Frère Louis Chartier, secondé par Frère J. E. Mailloux.

Que les membres de cette Succursale ont appris avec regret la mort de leur regretté Frère Octave Beauchamp.

Que la famille de notre défunt frère veuille bien accepter les condoléances et sympathies de cette Succursale, et qu'en signe de deuil la charte de cette Succursale soit drapée de noir pendant un mois.

Qu'une copie de ces présentes résolutions soit transmise à la famille du défunt, si cruellement éprouvée, ainsi qu'à l'organe officiel de l'association, LE CANADIEN, pour publication.